

Gilles GASCON

Maire de Saint-Priest
Conseiller régional
Conseiller métropolitain

Le 6 mai 2020

A l'attention des parents des élèves
Des écoles de la commune

Vos Réf. :

Nos Réf. : FW/DL/060520

Votre interlocuteur : D. LEBBAL

Téléphone : 04.72.23.49.87

Objet : information mesures prises pour réouverture

Madame, Monsieur,

Le gouvernement a annoncé la réouverture des écoles. C'est l'Etat qui est compétent en matière d'enseignement, ses décisions s'imposent aux Maires pour le cycle élémentaire. Dans ce domaine, la commune est compétente en matière de bâtiments, de personnel non enseignant et de périscolaire.

Ainsi dès que le gouvernement a annoncé la date de réouverture des écoles maternelles et élémentaires, j'ai immédiatement demandé à mes services d'engager une réflexion afin de me proposer des mesures permettant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions sanitaires.

Ce sont ces mesures élaborées dans le respect des consignes des services de l'Education Nationale que je tiens à vous présenter.

Elles concernent les responsabilités de la Mairie au sein des écoles, le périscolaire, la restauration, le gardiennage et la maintenance des écoles. L'organisation des enseignements étant prise en charge exclusivement par l'Education nationale.

1. Mesures communes à tous les services de l'éducation

- Désinfection complète de tous les locaux scolaires, restaurants
- Sensibilisation de tous les agents municipaux aux gestes barrières et au déploiement des mesures préventives
- Port des protections individuelles pour tous les personnels municipaux
- Organisation des déplacements des groupes d'enfants qui évite les croisements
- Mise en place de marquages au sol dans tous les locaux pour respecter la distanciation sociale
- Désinfections « flash » tout au long de la journée des supports communs : poignées de porte, montant de chaise

2. Périscolaire

- Mise en place d'animations respectueuses des distanciations sociales

3. Restauration

- Tous les repas sont préparés et conditionnés en cuisine centrale afin de réduire les manipulations
- Les enfants passeront à table un par un et un lavage des mains est mis en place avant et après le repas

4. Gardiennage – Maintenance des écoles

- Gestion des flux d'entrée et sortie sur les GS pour respecter la distanciation sociale et éviter les regroupements

J'ai demandé à mes services d'observer avec la plus grande attention la mise en œuvre de ces mesures à l'ouverture des écoles. Cette observation nous permettra d'apporter les compléments ou modifications nécessaires.

Les questions que vous vous posez sont nombreuses dans ce moment inédit. Certains vont jusqu'à interroger la décision de réouverture.

En ma qualité de Maire, je suis fidèle à ma ligne de conduite. En l'occurrence mon action respecte en permanence les compétences de l'Etat à qui il appartient exclusivement de décider de rouvrir les écoles et de vérifier que les conditions sanitaires d'accueil des enfants, des familles et des agents sont bien réunies.

Une fois cette décision prise par l'Etat, et en dehors de toutes autres considérations, il m'appartient de la mettre en œuvre dans mon domaine de responsabilité.

La ligne directrice de notre action, en cette période d'épidémie est la sécurité sanitaire des enfants et des agents.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

#signature#

Gilles GASCON